

arguments que j'avais annoncés pour m'opposer à cette mesure.

Dans mon premier discours, mes objections se divisaient en trois grandes catégories. D'abord, j'ai dit que le bill C-170 remplace le principe de l'universalité par celui de la sélectivité. Deuxièmement, que le bill humilie les gens à faible revenu. Troisièmement, que la mesure prête tellement à confusion qu'elle va entraîner malentendus et ressentiments. De plus, l'abandon du principe de l'universalité va mener à la division, comme cela s'est produit dans le passé lorsque le gouvernement a appliqué à d'autres lois le principe de la sélectivité.

Inutile de rappeler à la Chambre la division qu'a causée la mesure relative à la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu rattaché à ce programme. Tous les députés ont reçu des lettres qui reflétaient le sentiment de malaise créé parmi les vieillards qui touchent l'allocation de base de \$80 par mois et qui ne profitent pas d'une indemnité de vie chère. Ils comparent leur situation à celle des gens qui touchent les pensions de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu en plus de l'indemnité de vie chère de 2 p. 100. Il n'est pas digne du gouvernement, selon moi, de feindre d'ignorer ces sentiments engendrés chez les vieillards pensionnés.

Le gouvernement répète l'erreur à l'égard des allocations familiales. Dernièrement, on a appliqué le principe de la sélectivité à l'égard des prestations d'assurance-chômage, ce qui non seulement a créé un désordre complet mais a aussi suscité du ressentiment chez les travailleurs. J'ai été étonné hier d'entendre le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) déclarer que le gouvernement entendait consentir des prêts à faible intérêt afin de permettre aux personnes à revenu modeste d'acheter une maison. Je m'étonne qu'il ait adopté cette ligne de conduite plutôt que d'annoncer des programmes complets de logement permettant un rassemblement approprié de personnes de différents niveaux de revenu. C'est qu'encore une fois le gouvernement stigmatise et isole un certain groupe de gens. J'ai donné trois exemples du mauvais usage du principe de la sélectivité par opposition au principe de l'universalité.

La Chambre est saisie d'un amendement à la motion, dont le chef de mon parti est le parrain. Essentiellement, il demande des modifications à la loi sur les allocations familiales et à la loi sur les allocations aux jeunes, prévoyant des hausses marquées de ces allocations, le maintien du principe de l'universalité et des modifications connexes à la loi de l'impôt sur le revenu. J'espère que le ministre appuiera l'amendement.

Il est réconfortant de constater que les députés conservateurs se sont prononcés en faveur de l'amendement et que les députés libéraux en ont fait autant. Je suppose que leur thèse s'inspire de l'amendement—nombre d'entre nous désirent conserver le principe de l'universalité.

Je rappellerai au ministre que lors de la présentation de son Livre blanc sur le revenu familial garanti, un grand nombre d'entre nous croyaient qu'il le déférerait au comité compétent, en vue de lui faire subir une étude approfondie avant la présentation du projet de loi. Il n'a pas agi ainsi. Il a présenté un projet de loi sur les pensions

de vieillesse qui a provoqué les critiques dont j'ai parlé. L'honorable représentant réussirait à faire accepter cette mesure en appuyant, entre autres, cet amendement, en maintenant le principe de l'universalité et, par la même occasion, en haussant de façon convenable les allocations versées en vertu de ce régime. D'autre part, il devrait retirer le bill et le renvoyer, ainsi que le Livre blanc, au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, qui les étudierait en profondeur.

Je me souviens que dans son exposé, le ministre a tenté de persuader les députés que le Conseil canadien de développement social et le Congrès du travail du Canada approuvaient les dispositions de la mesure à l'étude. Mon honorable ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a, dans son discours, signalé les critiques et les réserves exprimées par ces organismes.

• (1520)

J'adresse une requête spéciale au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui cherche, au fond, à aider les enfants canadiens. Je lui demande non seulement d'appuyer l'amendement mais de songer sérieusement à renvoyer cette question à un comité approprié. Il doit être le dernier à vouloir stigmatiser ou classer nos concitoyens selon leur revenu. Il est grand temps qu'au Canada on abandonne cette méthode, et je pense que le ministre, qui le plus souvent fait de son mieux pour les Canadiens, ne désire pas que ce principe se perpétue.

Le troisième point que j'ai exposé relativement aux complexités de cette mesure a certainement eu des effets sur le ministre. Mon exposé a indéniablement influencé les députés qui ont lu le bill et ont essayé de déterminer ce que ses dispositions signifient et comment elles seront appliquées. Certains ont déclaré qu'il faudrait le génie d'un juriste très habile pour déterminer en quoi consistera le revenu et à combien il doit s'élever pour qu'un ménage ait droit aux allocations familiales.

Nous devrions toujours rendre les bills aussi simples et compréhensibles que possible. Le ministre n'y est pas parvenu. Il s'est contenté de suivre les directives d'un comité du cabinet quant à ce qu'il fallait faire et a essayé d'introduire un principe qu'on ne devrait pas appliquer au Canada. Je demande au ministre de ne pas se laisser influencer par ses collaborateurs au sujet de ce bill mais de l'étudier pour voir s'il est capable de le comprendre. Le ministre est par profession un juriste et sait comment interpréter des textes de loi et différents articles. Je lui décernerais le prix Pulitzer ou le prix Nobel s'il était capable de nous exposer en termes concis et convaincants ce que signifient certaines dispositions du bill.

J'ai déjà exposé en détail mes principales critiques. Je n'interviens maintenant que pour les réitérer et plaider auprès du ministre. Il nous a présenté un bill défectueux tant en ce qui concerne son principe que ses complexités d'administration. Je lui demande en tant que Canadien, et non en tant que libéral, mais en tant que citoyen qui s'inquiète de la sécurité sociale pour tous les Canadiens, de reconsidérer le bill et de nous en présenter un autre qui soit clair, concis et convaincant. S'il le faisait, il s'attirerait non seulement l'appui et la gratitude de mon parti mais de toute la population canadienne.